

## VICE-PRÉSIDENTS DU NATIONAL-CANADIEN

**M. Stanton:**

1. Combien de vice-présidents les chemins de fer Nationaux du Canada a) ont-ils actuellement, b) ont-ils eus, le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, de 1945 à 1954 inclusivement?

2. Quels sont le nom et la date de nomination de chacun des titulaires actuels?

3. Quel est le total des traitements réunis des vice-présidents?

**M. Langlois (Gaspé):** Le National-Canadien fournit les renseignements suivants:

1. a) 10; b) 1<sup>er</sup> janvier 1945, 8; 1<sup>er</sup> janvier 1946, 9; 1<sup>er</sup> janvier 1947, 11; 1<sup>er</sup> janvier 1948, 11; 1<sup>er</sup> janvier 1949, 11; 1<sup>er</sup> janvier 1950, 12; 1<sup>er</sup> janvier 1951, 13; 1<sup>er</sup> janvier 1952, 13; 1<sup>er</sup> janvier 1953, 11; 1<sup>er</sup> janvier 1954, 10.

2.

## Bureau principal

MM. S. W. Fairweather, 18 juin 1943; M. A. Metcalf, 1<sup>er</sup> janvier 1947; E. A. Bromley, 1<sup>er</sup> août 1948; N. J. MacMillan, 1<sup>er</sup> septembre 1949; S. F. Dingle, 1<sup>er</sup> février 1950; W. H. Hobbs, 15 février 1950.

## Région de l'Ouest

M. J. R. McMillan, 1<sup>er</sup> octobre 1950.

## Région centrale

M. W. H. Kyle, 1<sup>er</sup> mars 1953.

*Grand Trunk Western Railway*

M. S. J. Massey, 1<sup>er</sup> avril 1953.

## Région de l'Atlantique

M. R. Hayes, 1<sup>er</sup> juillet 1954.

3. Ce n'est pas la coutume de la société de publier des renseignements concernant les traitements de ces hauts fonctionnaires.

BUREAU DE LA STATISTIQUE—DONNÉES  
RELATIVES AU CHÔMAGE**M. Knowles:**

1. De quelle façon le Bureau fédéral de la statistique recueille-t-il les données mensuelles relatives au chômage?

2. Combien de personnes sont chargées du relevé ou de l'échantillonnage entrepris pour obtenir ces données statistiques?

3. Quelles sont les qualités exigées des personnes qui effectuent une telle enquête?

4. De quelle façon effectue-t-on cette enquête?

5. Combien de personnes font l'objet de l'enquête ou relevé mensuel destiné à fournir au Bureau fédéral de la statistique sa statistique du chômage?

**M. Dickey:**

1. Les estimations de l'effectif ouvrier que publie le Bureau fédéral de la statistique se fondent sur des renseignements provenant d'un échantillonnage de ménages canadiens. La répartition des régions de chacune des dix provinces est faite de telle façon que pour chaque région les chances d'être choisies sont connues, compte tenu du nombre de ses

habitants. On peut réaliser une estimation à partir de ce relevé, non sans atteindre à un degré déterminé d'exactitude, de ce que révélerait un recensement complet du Canada.

L'échantillonnage de la main-d'œuvre tient compte d'une distinction foncière entre les très grands centres urbains et les régions où l'agriculture prédomine.

A l'intérieur de chacun des grands centres urbains, on établit des échantillons distincts des régions diversement aptes à connaître une expansion. Les échantillons comprennent un nombre de pâtés de maisons qui ont d'autant plus de chances d'être choisis qu'ils renferment plus d'habitations.

Dans les régions principalement rurales de chaque province, les municipalités ou groupes de municipalités contiguës forment les unités d'échantillonnage. L'objectif de la formation de ces unités, qui renferment 15,000 personnes en moyenne, est que dans chaque unité la répartition des ménages ruraux et des ménages urbains, ainsi que le type d'industrie, soient analogues aux modes de répartition qui caractérisent les provinces.

L'impossibilité pratique d'obtenir de tels moyens de comparaison nécessite le groupement de ces unités en différentes classes ou couches de sorte que toutes les unités d'une couche présentent des similitudes fondamentales tout en variant d'une couche à l'autre. Le choix de l'échantillon dans les régions rurales se fait par étapes. A partir de chaque couche on choisit une unité suivant le nombre de ses habitants, et au sein de chaque unité adoptée on choisit un échantillon de sous-districts de recensement. A l'étape suivante on choisit un échantillon de groupes ou d'agglomérations de ménages à l'intérieur des sous-districts adoptés; finalement, on choisit un échantillon de ménages dans les agglomérations retenues. A chaque étape, l'importance relative de la population détermine les chances de sélection.

L'échantillon utilisé pour le relevé de la main-d'œuvre comprend présentement 76 sections rurales et 40 grands centres urbains. Les enquêteurs recueillent dans ces régions les données nécessaires au relevé de la main-d'œuvre relativement aux membres de plus de trente mille foyers. Ces enquêteurs reçoivent la formation voulue et sont placés sous la direction de membres itinérants du personnel permanent du Bureau fédéral de la statistique.

Le principe fondamental sur lequel on s'appuie pour établir les totaux estimatifs à la suite du relevé de la main-d'œuvre est le suivant. On détermine, pour ce qui est de l'échantillon de chaque province, la proportion de gens, répartie par âge et sexe, qui